

# **CONDITIONS GENERALES D'ACHAT**

## Reprise de Téléphones Mobiles & Tablettes usagés

Les présentes conditions générales d'achat (ci-après intitulées « CGA ») régissent l'ensemble des relations entre :

- la société CORDON ELECTRONICS, société par actions simplifiée, au capital de 2.000.000 euros, dont le siège social est situé Zone Artisanale des Alleux à Taden 22100 DINAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Malo sous le numéro 432 371 342

et

le Vendeur

Il est d'ores et déjà précisé que le contrat d'achat du Matériel est conclu directement entre la société CORDON ELECTRONICS et le Vendeur. La Boutique Orange, simple intermédiaire, n'est à aucun moment propriétaire du Matériel.

#### **ARTICLE 1 - Définitions**

- « Acquéreur » : désigne la société CORDON ELECTRONICS, société par actions simplifiée, au capital de 2.000.000 euros, dont le siège social est situé Zone Artisanale des Alleux à Taden 22100 DINAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Malo sous le numéro 432 371 342.
- « Contrat de Transfert de Propriété » : désigne le document signé par le Vendeur, formalisant la vente du Matériel à l'Acquéreur, par l'entremise de la Boutique Orange.
- « Produit(s) » : désigne l(es) article(s) proposé(s) à la vente dans la Boutique.
- « Matériel » : désigne le téléphone mobile ou la tablette usagé(e) appartenant au Vendeur et faisant l'objet de la reprise.
- « Boutique » : désigne le point de vente à enseigne Orange participant au programme Orange reprise où a lieu la vente du Matériel et/ou du Produit.
- « Reprise » : désigne l'opération de rachat du Matériel effectuée par Orange au nom et pour le compte de Cordon Electronics.
- « Vendeur » : désigne la personne physique agissant à titre non professionnel, âgée d'au moins 18 ans ou disposant de l'autorisation de la personne habilitée à la date de la validation de la vente et résidant en Martinique, Guadeloupe, Guyane, St-Martin et St-Barthélemy, territoires couverts par l'activité commerciale de Orange.



#### **ARTICLE 2 - Objet**

Les présentes CGA ont pour objet de fixer les conditions d'achat du Matériel proposé par le Vendeur à l'Acquéreur.

Le Vendeur reconnaît expressément avoir lu et accepté les présentes CGA sans exception ni réserve.

## **ARTICLE 3 - Conditions relatives au Matériel**

Le Vendeur reconnaît expressément être le seul propriétaire du Matériel. Il reconnaît également que le Matériel ne fait l'objet d'aucun gage ou d'encours de crédit à la consommation Tout contrat de garantie ou abonnement de télécommunications et/ou de services liés au Matériel doit faire l'objet d'une annulation / résiliation par le Vendeur, avant que la vente ne soit effective, auprès de l'opérateur ou du fournisseur concerné. Les comptes associés, les options de géolocalisation devront être libérés. A défaut, l'Acquéreur ne pourra pas procéder à l'achat du Matériel. La valeur d'achat du Matériel est fonction de son état et de la présence de certains accessoires considérés comme indispensables pour le bon fonctionnement du Matériel, notamment :

- Téléphone mobile : l'appareil, la batterie, la trappe batterie pour obtenir le statut "Complet". Le chargeur, le câble USB ou le kit piéton ne sont pas obligatoires et n'apportent pas de valeur ajoutée ; ils seront détruits en respectant la réglementation en vigueur.
  - Tablette tactile : l'appareil, la batterie et le chargeur pour obtenir le statut "Complet".

#### ARTICLE 4 - Modalités d'exécution de la transaction

#### 1/ Valeur de reprise

La valeur d'achat est déterminée par l'Acquéreur en fonction des caractéristiques du Matériel et de son état. La valorisation du Matériel nécessite donc, pour être confirmée, la présentation du Matériel en Boutique. La Boutique communiquera un devis avec la valeur proposée par l'Acquéreur au Vendeur. Après accord du Vendeur, un Contrat de Transfert de Propriété sera édité en trois exemplaires par la Boutique dont un à destination du Vendeur.

## 2/ Transfert de propriété et transfert des risques

Le Contrat de Transfert de Propriété reprend l'essentiel du descriptif du Matériel et des critères renseignés par le Vendeur ainsi que la valeur de reprise proposée par l'Acquéreur.

Le transfert de propriété du Matériel a lieu au moment du paiement par le Vendeur à la Boutique du prix du Produit déduite de la valeur de reprise du Matériel et après la signature par ce dernier du Contrat de Transfert de Propriété. Les risques liés au Matériel sont transférés à l'Acquéreur dès remise du Matériel à la Boutique.

Le Vendeur s'engage à présenter lors de la vente du Matériel une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, carte de séjour...). La Boutique s'engage après avoir vérifié que le nom et le prénom correspondent bien au titulaire du Produit repris, à saisir dans la fiche Vendeur: le numéro, type de pièce, date et lieu de délivrance de la pièce d'identité présentée. Ces éléments sont portés sur le livre de police de l'Acquéreur conformément à la réglementation sur la vente d'objets mobiliers usagés.

Le nombre de Reprises est limité à cinq (5) par Vendeur sur 12 mois.



#### 3/ Logiciel de Simulation

Le Vendeur a accès depuis le portail Orange à un Logiciel de Simulation de Reprise : <a href="https://caraibe.orange.fr/reprise-simulateur">https://caraibe.orange.fr/reprise-simulateur</a>. Il peut consulter à distance ce logiciel et apprécier la valeur de Reprise proposée avant de se rendre en Boutique pour effectuer la transaction.

### **ARTICLE 5 - Acceptation**

Préalablement à l'achat du Matériel, l'Acquéreur contrôle que le Matériel livré n'est pas inscrit sur la base de données des produits déclarés volés en vérifiant le numéro IMEI ou le numéro de série du Matériel proposé. Si le Matériel réceptionné est déclaré volé ou perdu, l'Acquéreur avertira les autorités compétentes, sans que la responsabilité de l'Acquéreur puisse à ce titre être recherchée. Le Matériel ne sera ni payé, ni restitué au Vendeur.

## **ARTICLE 6 - Remise du Matériel à la Boutique Orange**

Le Vendeur s'engage à sauvegarder et à supprimer toutes les données personnelles contenues dans son Matériel avant sa remise à la Boutique.

Le Vendeur est informé qu'une fois le Matériel vendu, l'Acquéreur procédera à l'effacement de toutes les données personnelles. En aucun cas, la Boutique ou l'Acquéreur ne pourra faire l'objet d'une réclamation concernant la restitution de données personnelles.

Tout support dissociable du Matériel retourné (Cartes mémoires, cartes SIM, ...) oublié ou bloqué dans un lecteur sera détruit, sans que la responsabilité de l'Acquéreur puisse à ce titre être recherchée.

## **ARTICLE 7 - Modalités de paiement**

Le Vendeur ne peut utiliser la valeur de reprise du Matériel que pour régler partiellement ou totalement l'acquisition d'un ou des Produit(s) présent(s) dans la Boutique où s'effectue la reprise.

La vente du Matériel et l'achat d'un Produit doivent être réalisés concomitamment. En pratique, la Boutique déduit la valeur de reprise du Matériel due par l'Acquéreur au Vendeur du montant du Produit dont le Vendeur est redevable envers la Boutique.

Toutefois si le Vendeur, après déduction, se trouve encore débiteur envers la Boutique, le Vendeur effectuera un règlement à due concurrence à la Boutique. En revanche, si le Vendeur n'a pas utilisé intégralement la somme due par l'Acquéreur lors de l'achat du ou des Produit(s), aucun règlement à due concurrence ne sera effectué par la Boutique ou par l'Acquéreur et la différence sera donc perdue.

#### ARTICLE 8 – Protection des données personnelles

Pour les besoins de la reprise du Matériel, Cordon Electronics est amenée à collecter des données personnelles et confidentielles (telles que nom, adresse, numéro de téléphone, IMEI...) lesquelles sont enregistrées dans un fichier informatisé et sont exclusivement destinées au traitement de cette transaction.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et aux dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles, le Vendeur dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et dispose depuis le 25 mai 2018, d'un droit à l'oubli, à la portabilité des données et d'un droit à réparation sur l'ensemble des données personnelles le concernant.



Le Vendeur à la possibilité d'exercer ces droits en contactant Cordon Electronics à l'adresse e-mail : <a href="mailto:dpo@cordongroup.com">dpo@cordongroup.com</a> ou par courrier postal à Cordon Electronics, 1 boulevard du Petit Paris, ZA les Alleux, Taden, 22107 DINAN Cedex

Pour plus de détails sur la protection et le traitement des données, le Vendeur peut consulter le site de la CNIL (Commission nationale informatique et libertés) : https://www.cnil.fr/

Avant de revendre son produit, le Vendeur doit s'assurer d'avoir sauvegardé toutes les données personnelles (contacts, photos, vidéos, SMS, MMS, etc.) et applications qui y sont stockées. Une fois la sauvegarde effectuée, il est conseillé de procéder à un effacement complet des données, et de retirer du Produit tous les supports de stockages amovibles (cartes mémoires, etc.).

A défaut de sauvegarde des données, le Vendeur est parfaitement informé du fait que ces dernières seront effacées. Cordon Electronics ne saurait alors être tenue pour responsable de la perte des données et des dommages pouvant en résulter.

Cordon Electronics est également amenée à collecter certaines des données personnelles du Vendeur dans le cadre de la réglementation sur la vente d'objets mobiliers usagés. Cordon Electronics a pour obligation de tenir à jour un livre de police, consultable à tout moment par les autorités compétentes, dans lequel sont consignées certaines des données (en plus de la date de transaction, numéro de série, marque, modèle du produit usagé repris, les nom, prénom, qualité, adresse du vendeur, type, numéro, date et lieu de délivrance de la pièce d'identité présentée). L'enregistrement de la transaction de Reprise est conservé pendant une durée de 6 ans dans le livre de police.

#### **ARTICLE 9 – Stipulations diverses**

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes CGA ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

#### **ARTICLE 10 - Loi Applicable – Tribunal compétent**

Les CGA et tout document pris en application sont soumis au droit français.

Le Vendeur, agissant à titre non professionnel, peut se prévaloir de toute règle protectrice d'ordre public. En cas de litige, avant toute démarche contentieuse, le Vendeur pourra s'il le souhaite contacter l'Acquéreur par e-mail à l'adresse : <a href="mailto:bonjour@cadaoz.com">bonjour@cadaoz.com</a> en vue de lui faire part de sa réclamation et d'y trouver une solution amiable et satisfaisante.

A défaut d'accord amiable, tous les litiges auxquelles les présentes CGA pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront le cas échant soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.